

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt décembre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.
Messieurs BERTRAND, GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

Absents : Madame COSTA et Monsieur CROZY

Secrétaire de séance : Monsieur PRAVAZ Guillaume

DELIBERATIONS

I. PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire expose les diverses étapes de la révision du PLU engagée depuis de nombreux mois et résume le contenu des nouveaux documents préalablement diffusés à chaque membre du Conseil Municipal, avec projection des documents graphiques les plus importants.

Après débat, illustré par les divers cas particuliers qui ont pu être traités avant, pendant et depuis l'enquête publique, le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau Plan Local d'Urbanisme qui, dès lors, sera publié et diffusé dans les jours à venir ; et consultable dorénavant sur le site de la mairie.

II. POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN MAIRIE

Conformément aux règles applicables et suite à l'avis favorable reçu du centre de gestion, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet (de 5.41 heures par semaine, existant depuis plusieurs années et non pourvu) pour créer un poste à temps partiel plus conséquent, de 17.5 heures par semaine :

Cette décision est prise à l'unanimité, ce qui permettra d'engager prochainement les formalités d'embauche pour cet emploi visant à seconder puis remplacer ultérieurement la secrétaire de mairie.

III. COUPES DE BOIS 2020

Sur proposition habituelle de l'ONF, qui gère la forêt communale, le conseil valide à l'unanimité l'état d'assiette des coupes réalisables sur le prochain exercice, avec leur commercialisation conformément au régime forestier, et la redevance finale qui reviendra au budget de la commune.

IV. ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

Un contrat d'assurance groupe a été souscrit par convention de novembre 2016 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, pour garantir les

risques statutaires pesant sur tout employeur d'agent relevant du régime de la CNRACL : notre commune doit choisir une des 5 options nouvelles qui sont proposées suite à l'augmentation des cotisations pour 2020 :

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur d'une « option 3 » prévoyant l'indemnisation des arrêts de travail tant pour maladie que pour accident de service ou maladie professionnelle, avec une franchise de 10 jours dans les 2 cas, ce qui entrainera une cotisation de 5.12% de la masse salariale assurée.

V. VIREMENTS DE CREDITS

Pour faire face à la facture d'eau de la station d'épuration de la Corne (consommation qui n'était pas à charge des communes jusqu'alors et qui de plus a été augmentée d'environ 28 % suite à une fuite ponctuelle), il est nécessaire de voter une subvention exceptionnelle depuis le budget général en faveur du budget d'assainissement : le conseil municipal adopte les 3 délibérations qui sont nécessaires à ces mouvements comptables (subvention et virement des crédits supplémentaires)

QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur l'adressage et la numérotation des rues

Madame LEGAUT et Monsieur TASSAN rappellent que les panneaux des voies diverses sont presque tous posés, et que chaque habitant va recevoir prochainement un courrier officiel avec ses nouvelles coordonnées ; avant remise en mairie de la plaque numérotée revenant à chaque adresse.

2. Vente du bungalow de l'école

Après réitération d'une proposition d'achat ou de location par une commune voisine, il est finalement décidé que le bungalow installé dans la cour de l'école conserve son utilité, malgré son âge, et restera sur place quelques soient les usages à venir.

3. Divers

- a. Remerciements suite au repas de Noël des enfants de l'école, qui a eu lieu le 19 décembre suivi d'un spectacle (offert par la municipalité).
- b. Point sur le recensement (830 habitants depuis 2017)
- c. Point sur une procédure en cours envers un ex locataire.
- d. Point sur les prochaines manifestations : vœux du Maire le 10/01/2020, repas Amicale élus-personnel le 19/01/2020.
Prochains conseils municipaux les vendredis 24/01 et mercredi 26/02 à 20h30.

La séance est levée à 23h20